



Municipalité de Rivière-Saint-Jean

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, madame Karine Chouinard, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QU'il y aura une séance extraordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Lundi 28 août 2023
Heure : 16H00
Lieu : Salle municipale, 116 rue du Quai, Rivière-Saint-Jean

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 152 du Code municipal du Québec.

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les points de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. DEMANDE DE CAUTIONNEMENT DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN ET MAGPIE – CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE
5. FONDS DES TRAVAUX CORRECTEUR – PROJET DE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. FERMETURE DE LA SÉANCE
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

DONNÉ à Rivière-Saint-Jean/Magpie, ce vingt deuxièmes jours du mois d'août deux mille vingt-trois (2023-08-22)

Karine Chouinard

Karine Chouinard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Karine Chouinard, Directrice générale et Greffière-Trésorier de la municipalité de Rivière-Saint-Jean, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 22 août 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 août 2023.

Karine Chouinard

Karine Chouinard
Directrice générale et greffière-trésorière